



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 14

Date de la convocation :

10/12/2021

Date d'affichage :

10/12/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux vingt et un, le 16 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CARTIER Marie-Laure, HUMBLLOT Valérie, IMBERT Stéphanie, MARTZLOFF Laetitia, NICOLAS Jocelyne et Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, CAKIR Suayib, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy, BOULAHYA Rachid, GANEE Roger,

Procuration : /

Absent(s)-excusé(s) : Madame AUSSENAC Laurie

Absent(s)-non excusé(s) : /-

Secrétaire de séance : Monsieur POILLOT Jérémy

Président de séance : Madame HOSTALIER Valérie

Objet de la délibération : N° 2021_64 – Plan de financement : Projet travaux de sécurisation du Quai du Canal de Bourgogne – Participation financière de la Commune de Saint-Jean-de-Losne

La Commune de Saint-Usage maintient son souhait de s'engager dans la Charte Fluviale du Territoire notamment avec le projet de sécurisation des Quais du Canal de Bourgogne. Ce projet a pour vocation de réguler et sécuriser l'accès à la gare d'eau et particulièrement aux quais du Canal de Bourgogne. Il vient répondre à plusieurs objectifs

- Sécuriser et règlementer l'accès à la gare d'eau pour les habitants, les professionnels et les touristes.
- Fermer la « boucle piétonne/cyclable » de la gare d'eau en lien avec les projets en cours et à venir de la Charte Fluviale de Territoire (entrée et parking).
- Déployer et favoriser la mobilité douce sur le territoire en lien avec le maillage des pistes cyclables existantes (Canal de Bourgogne, piste Office de tourisme-gare d'eau, Euro vélo 6, Voie bleue) et à venir.

Différents investissements sont nécessaires (implantation de sept barrières à ouverture manuelle, mise en place d'une panneautique de circulation et installation de feux rouges clignotants) pour un montant de 21 932 € HT. L'implantation des équipements seront réalisés sur les quais du Canal de Bourgogne, ainsi que sur la voirie communale de Saint-Jean-de-Losne, plus précisément sur la promenade du Port de Saint-Jean-de-Losne, côté entrée de la gare d'eau.

Ainsi, la Commune de Saint-Usage est désignée maître d'ouvrage de ce projet. Elle a sollicité le soutien de plusieurs organismes publics. Des demandes de subventions ont été faites à l'Etat au titre de la DETR, au Conseil Régional dans le cadre du Contrat Canal de Bourgogne, ainsi qu'une participation financière demandée et actée de la Commune de Saint-Jean-de-Losne.

Un plan de financement est proposé.

Type d'aide	Montant des travaux (HT)	Pourcentage de l'aide	Montant de l'aide (HT)
	21 932.00 €		
DETR (Etat)		30 %	6490.05 €
Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté (Contrat canal)		40 %	8772.80 €
Participation de la Commune de Saint-Jean-de-Losne		2 %	369.15 €
Autofinancement Saint-Usage		28 %	6300.00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1 : d'approuver le plan de financement présenté

Article 2 : d'acter la participation de la Commune de Saint-Jean-de-Losne vue de participer au financement du projet de sécurisation des quais du Canal, à hauteur de 369.15 €

Article 3 : d'autoriser Madame le Maire à signer que tout acte afférant à cette demande.

Nombre de voix pour	14	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire,**



Valérie HOSTALIER

